

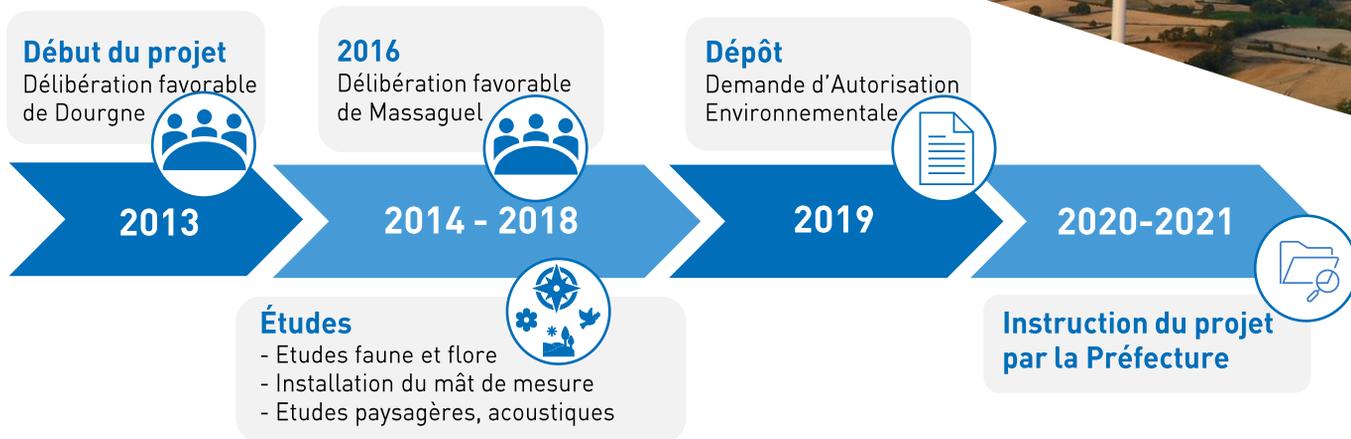
Projet éolien de la Vialette

Communes de Dourgne et Massaguel
Point d'avancement

2021

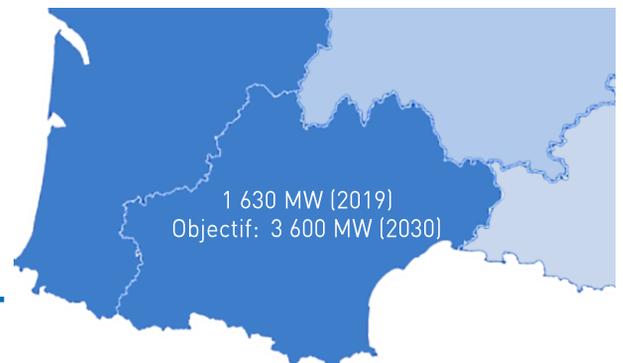


Historique des étapes principales



Pourquoi un projet de parc éolien à Dourgne ?

Le scénario REPOS (Région à Energie POSitive) Occitanie vise des objectifs de déploiement des énergies renouvelables.



Objectif de l'éolien en Occitanie pour 2030 : 3 600 MW
Etat des lieux de l'éolien en Occitanie fin 2019 : 1 630 MW raccordés

Les éoliennes de Dourgne et Massaguel permettront de participer aux objectifs fixés par l'Etat et la Région Occitanie.

Les critères de sélection d'un site éolien :



Des vents suffisants



Un impact minimal sur la faune, la flore et les milieux naturels



Une distance de 500m des habitations



Une prise en compte des contraintes aéronautiques et hertziennes

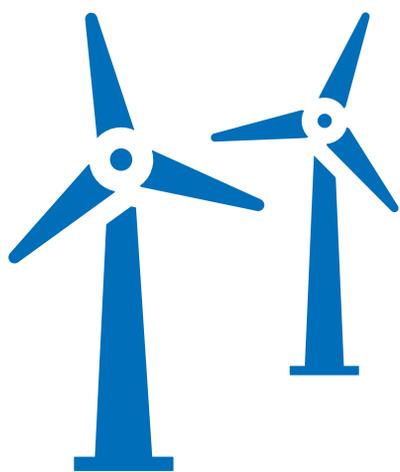
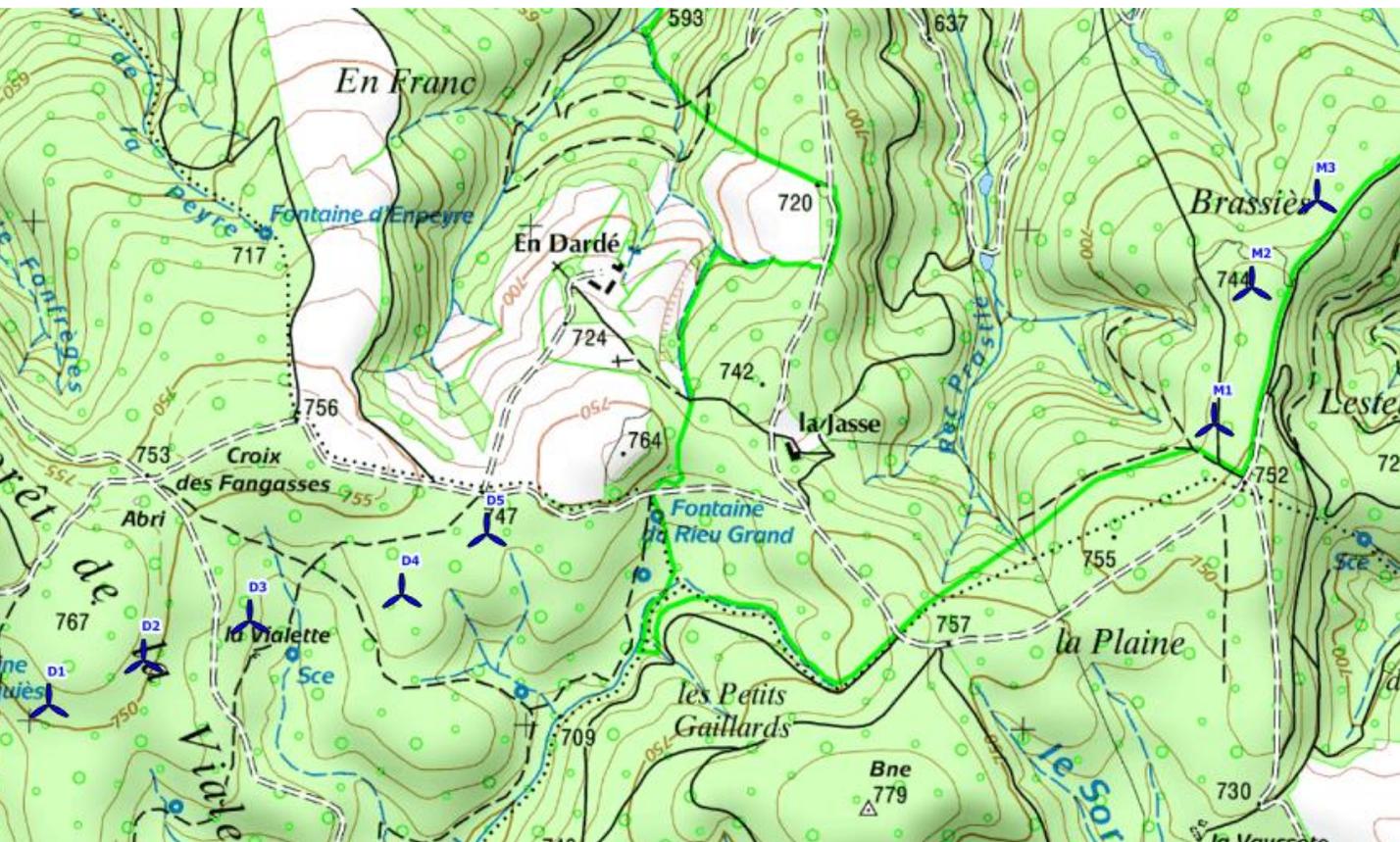


Une intégration cohérente dans le paysage



Un accès au réseau électrique

L'emplacement des éoliennes



**Nombre d'éoliennes : 8
dont 5 sur Dourgne**

Puissance unitaire : 2,35 MW

Hauteur : 125m (bout de pale)

Eolienne de type Enercon E92

Les questions fréquentes concernant les éoliennes de la Vialette

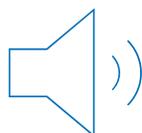
Combien d'habitations ce parc éolien va-t-il alimenter en électricité (chauffage compris) ?

18,8MW ⇔ 18 800 habitants

*La consommation moyenne d'électricité en France est de 4 600kWh par foyer et 2 130 kWh par personne chauffage inclus.
En moyenne, 2,2 personnes par foyer en France.*



Comment garantir que le nombre de décibels émis par les éoliennes n'augmente pas avec le temps ?



Le contrôle acoustique ne s'arrête pas à la mise en service du parc. Nous sommes soumis à des règles de contrôle très strictes des émissions sonores et ce, tout au long de la vie du parc éolien. Les émergences sonores, mesurées par rapport au bruit ambiant, ne doivent pas dépasser 5dB de jour et 3dB de nuit.

Que deviendront les éoliennes en fin de vie (30 ans) ?

La loi prévoit que le démantèlement complet du parc éolien (y compris les fondations) et la remise en état du terrain soient financièrement provisionnés lors de la construction. Elles pourront également être remplacées (repowering).



VSB

énergies nouvelles

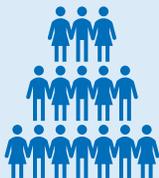
Prochaines étapes



1

Instruction et examen du dossier par la préfecture

2



Enquête publique

L'enquête publique vise à :

- informer le public sur le projet en mettant à sa disposition l'étude d'impact.
- recueillir l'avis et observations des citoyens et élus du territoire par le biais d'un registre.
- évaluer la concertation menée par le porteur du projet.
- réunir toutes les informations nécessaires à la connaissance du préfet pour sa prise de décision.

3



Consultation de la Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (CDNPS)

La CDNPS concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

Cette commission se réunit en six formations spécialisées présidées par le préfet afin d'émettre un avis sur le projet.

4



Décision rendue par le préfet

Sur la base de l'instruction du dossier et des avis rendus par les différentes instances consultées, le préfet rend les décisions d'autorisation ou de refus et fixe les garanties financières. Il formule également les prescriptions d'exploitation (bridage éventuel des machines).

Retrouvez toute l'actualité sur le site internet du projet :

<https://vsb-en.wixsite.com/parc-eolien-dourgne/>

Renseignements :

Jérémy ROYER

Chargé de territoire

06 95 22 99 17

Jeremy.royer@vsb-energies.fr

www.vsb-energies.fr



VSB

énergies nouvelles